

Direction des questions féminines
Initiatives – Prévention de la violence

Logement de deuxième étape

2010-2011



*Logement de deuxième étape
2010 - 2011*

*Province of New Brunswick
C.P. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
CANADA*

ISBN 978-1-4605-0114-6

Logement de deuxième étape

2010-2011

- Les programmes de logement de deuxième étape permettent aux femmes, avec ou sans enfants, qui ont été victimes de violence d'habiter dans un logement sûr et abordable afin qu'elles puissent se fixer et atteindre des buts dans la vie. Les femmes qui choisissent de participer à un tel programme ont déterminé qu'elles ont besoin d'un appui et de protection soutenus et se montrent résolues à vivre dans un milieu sans violence. En 2010-2011, 47 femmes et 62 enfants ont habité dans un logement de deuxième étape. La Direction des questions féminines verse des fonds pour aider à financer cinq programmes de logement de deuxième étape au Nouveau-Brunswick. Ces derniers englobent 32 logements locatifs pour lesquels le ministère du Développement social fournit un supplément de loyer.
- Parmi les services que les employées des programmes d'hébergement de transition offrent aux femmes et aux enfants durant leurs séjour de douze mois, mentionnons les séances individuelles et collectives, les aiguillages vers des services communautaires ainsi que la défense de leurs droits. Les programmes offerts aux femmes et aux enfants sont conçus pour les aider à comprendre quels sont les effets de la violence dans leur vie, à planifier leur sécurité, à établir des réseaux sociaux, à évaluer leurs options personnelles et à acquérir les compétences qui leur permettront d'établir et de réaliser des objectifs dans l'avenir.
- Fournissant des mesures qui améliorent la sécurité, les programmes de logement de deuxième étape assurent la protection des femmes et des enfants. Puisque la traque furtive, le harcèlement et la violence se poursuivent souvent après que la femme se sépare d'un conjoint abusif, les femmes ont besoin de mesures préventives afin d'être et de se sentir en sécurité dans leur propre maison.
- Les employées des programmes de logement de deuxième étape font partie d'un réseau de personnes et d'organismes qui participe aux activités de prévention et de sensibilisation en matière de violence. Elles créent et maintiennent des relations avec divers fournisseurs de services pouvant aider les femmes à surmonter des obstacles liés à leur expérience de violence. De plus, elles participent aux activités des réseaux de lutte contre la violence familiale et actualisent continuellement leurs connaissances dans le domaine.